

semble que la création d'un conseil semblable au Conseil économique du Canada, faisant rapport à l'échelon le plus élevé, ainsi qu'à la population du Canada, est une chose distincte qui devrait faire l'objet d'un autre projet de loi, à un moment différent.

M. McCleave: Le ministre dirait-il s'il en a discuté avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé?

M. Harding: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre. Sans aucun doute, nous avons terriblement besoin d'un conseil national de l'environnement, indépendant du ministère, d'un organisme qui puisse faire la recherche et critiquer les politiques et les programmes gouvernementaux, et fournir au public canadien des renseignements d'après lesquels il pourra se faire une opinion sur les problèmes de l'environnement.

La plupart des députés comprennent qu'il nous faut absolument un groupe de spécialistes pour assumer précisément la tâche que je viens d'exposer. C'est sûr. Comme l'amendement est irrecevable, je propose au ministre, en toute sincérité, qu'il présente lui-même son propre amendement et informe ainsi les Canadiens que nous préparons une attaque radicale contre la pollution et userons de tous les moyens d'information accessibles. Nous aurons des Canadiens de haut calibre pour nous renseigner et nous conseiller sur la façon d'aborder le problème. Il en ressortira beaucoup de bien et les gens pourront en fin espérer que le gouvernement agira. Je propose que le ministre songe sérieusement à présenter un amendement, s'il n'accepte pas celui qui émane de ce côté-ci de la Chambre.

M. Lundrigan: Puis-je poser au ministre une question sur l'imprécision de l'article 6? Pour mieux la présenter, il me faut revenir à l'article 5. Selon cet article, le ministre est investi de certaines fonctions et pouvoirs même s'il ne dispose d'aucun pouvoir ni compétence sur aucun autre ministère, direction ou agence du gouvernement du Canada. Puis-je demander au ministre qui prendra les décisions finales à l'égard du contrôle de la pollution dans les domaines qui relèvent actuellement du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans les domaines visés par la loi sur la marine marchande du Canada relevant du ministre des Transports et dans ceux qui relèvent du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Peut-on présumer, aux termes de l'article 6, que le ministre en question aura en dernier ressort tout pouvoir d'entreprendre les programmes prévus à cet article?

L'hon. M. Davis: Dans le cadre du régime parlementaire britannique et indiscutablement dans les cabinets que je connais bien, la pratique courante est que chaque ministre est responsable de son propre ministère et de l'application des lois qui en relèvent. Lorsqu'il s'agit d'un sujet très étendu, telles les finances par exemple, ou dans le cas présent, de l'environnement qui intéresse différents ministères et ministres, la conciliation de tout différend est effectuée par l'ensemble du gouvernement sous la direction du premier ministre. Il appartient à ce dernier

[L'hon. M. Davis.]

de prendre la décision finale et non à un ministre en particulier. Ceci s'applique aux finances et à tout sujet général intéressant plusieurs ministères.

M. Lundrigan: Puis-je donc conclure que le ministre de l'Environnement ne sera le tsar du contrôle de l'écologie au Canada? Je veux être sûr d'avoir bien interprété les paroles du ministre. Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui contemple avec envie son collègue des Pêches et des Forêts, décide d'établir certaines normes de qualité pour l'eau de Fraser Valley, par exemple, et que le ministre des Pêches et des Forêts ne soit pas d'accord avec lui, la question sera-t-elle renvoyée au cabinet? Le ministre a-t-il bien voulu dire qu'il n'avait pas le dernier mot en matière de contrôle de la pollution?

L'hon. M. Davis: Pas du tout, monsieur le président. Le ministre de l'Environnement dispose de pouvoirs complets en ce qui concerne l'établissement de normes de la pollution et de leur application. Certaines questions peuvent faire l'objet de chevauchement. Par exemple, il peut arriver que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources doive étudier une demande de forage pétrolier sur les Grands bancs. Il existe déjà un mécanisme de consultation selon lequel le nouveau ministère de l'Environnement pourra aller jusqu'à opposer son veto s'il estime que ce forage, par exemple, aurait un effet nuisible sur le milieu. Je crois que ce mécanisme de consultation est non seulement souhaitable mais encore indispensable. L'honorable député, j'en suis sûr, ne voudrait pas que le ministre de l'Environnement puisse opposer son veto aux décisions du ministre des Finances. La consultation doit mener à un accord.

M. Rose: Je constate qu'il nous reste environ deux minutes et ma question au ministre sera très brève et très précise.

J'ai écouté avec intérêt le ministre appuyer l'établissement d'un comité consultatif de l'environnement. Il a proposé que ce comité consultatif soit un organisme privé qui relèverait de son seul ministère. Il a semblé vouloir dire que cette formule était l'un des avantages de ce genre d'arrangement. Puis-je signaler que cela va certainement à l'encontre de l'amendement proposé par mon ami le député de Kootenay-Ouest. Les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent du genre d'organisme qui fait rapport privément au gouvernement. Nous en avons un exemple en ce qui concerne la consommation. Si j'avais plus que quelques minutes, je pourrais en énumérer d'autres. A mon avis, en examinant les divers aspects de ces amendements, le premier étant de faire des études publiques, on découvrirait qu'il est impossible d'obtenir des renseignements sur la pollution causée par les fabriques de pâtes en Colombie-Britannique parce qu'ils sont transmis directement au ministre. Ils ne sont pas mis à la portée du public.

Puis-je demander si le ministre s'oppose à l'établissement d'un conseil public de l'environnement au Canada?

M. le président: A l'ordre. Comme il est 5 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau aujourd'hui?